



Visite médicale prévue le même jour qu'une mise à pied

Par **Celine69**, le **27/02/2015** à **19:55**

Bonjour,

J'ai reçu un courrier de mon employeur, suite à un entretien préalable en vue de sanction, sur lequel il me notifie de 2 jours de mise à pied. Pour un de ces 2 jour, j'ai reçu une convocation de mon employeur à une visite médicale. Suis-je responsable si je ne me présente pas à cette visite médicale ou dois-je m'y rendre tout de même? merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **28/02/2015** à **09:43**

Bonsoir,

[citation]J'ai reçu un courrier de mon employeur, suite à un entretien préalable en vue de sanction, sur lequel il me notifie de 2 jours de mise à pied[/citation]

Il est impossible à l'employeur de prononcer une sanction avant l'entretien et donc encore moins au cours de la convocation.

l'employeur ne peut, le cas échéant, que confirmer une mise à pied conservatoire sans fixer de durée.

Vous devriez vous rendre à la visite médicale, puis présenter mes propos à l'employeur lors de cet entretien, en complétant que vous n'hésitez pas à demander la paiement d'une retenue devant le Conseil des prudhommes en formation de référé, sous astreinte. Il y en a pour 3 ou 4 semaines maxi.

==

En relisant je me demande si j'ai bien interprété.

Si l'entretien a bien eu lieu, et que la sanction notifiée ensuite est cette mise à pied, vous vous

présentez à l'examen médical et exigez le paiement du temps conformément au code du travail art.R4624-28